

tures de Louis-Philippe d'Orléans, et acheta son concours moyennant une somme de 6,000,000 de livres; il donna le portefeuille de l'intérieur à Roland de la Plâtrière, celui de la guerre à Pierre de Grave, la marine à Lacoste, la justice à Duranthon, et les finances à Étienne Clavière.

En mettant les meneurs du parti girondin à la tête des affaires, la cour fit preuve d'une grande habileté; car elle les obligea de cette manière à devenir à leur insu les instruments de sa politique. La guerre fut déclarée au roi de Bohême et de Hongrie, fils de Léopold II, qui deux mois plus tard fut proclamé empereur d'Allemagne sous le nom de François II. La France mit aussitôt trois armées en campagne, et les envoya aux frontières; l'armée d'Alsace reçut pour chef Luckner, un étranger qui dans la guerre de sept ans s'était battu contre la France; l'armée de la Moselle fut placée sous le commandement de la Fayette, et celle de la Sambre sous les ordres de l'inepte Rochambeau. La direction générale des opérations militaires demeura confiée à Dumas et au comité secret de la reine.

Dès que le champ fut libre pour la trahison, Marie-Antoinette et ses infâmes conseillers envoyèrent au duc de Brunswick, généralissime des armées ennemies, les plans de la campagne et le mirent à même de faire avorter toutes nos entreprises; de plus ces misérables, pour accélérer la ruine de la France, combinèrent des embuscades avec les Autrichiens, et y firent conduire nos soldats par leurs propres officiers. Ainsi le général Théobald Dillon, parent du beau Dillon, l'amant de la reine, fit exterminer par les Autrichiens un corps de plusieurs milliers d'hommes dont il avait le com-

mandement; ce traître reçut la juste punition de son infamie; les soldats qui avaient échappé au massacre le pendirent à leur entrée à Lille. Une autre division de l'armée de Rochambeau faillit également devenir victime d'une semblable machination; mais grâce à la valeur du chef, qui cette fois n'était pas dans le complot, elle put opérer sa retraite.

Les échecs multipliés de nos troupes éveillèrent enfin les soupçons; de toutes parts on cria à la trahison, et la voix du peuple signala les coupables. L'Assemblée législative s'émut à son tour, se déclara en permanence; et d'après les dénonciations qui furent faites dans son sein, elle enleva au roi sa garde soldée et la remplaça par la milice bourgeoise.

D'autre part, les ministres girondins, furieux d'avoir été pris pour dupes, firent cause commune avec l'opposition, et chargèrent leur collègue Servan, qui avait remplacé Pierre de Grave à la guerre, de solliciter de l'Assemblée législative, à l'occasion du prochain anniversaire de la prise de la Bastille, un décret qui autorisât le renouvellement du serment de fédération de toutes les gardes nationales du royaume, et la formation d'un camp de patriotes sous les murs de Paris. Louis XVI, dont l'audace avait grandi tout à coup depuis les dernières victoires des étrangers, refusa de sanctionner ce décret, retira le portefeuille aux auteurs de la proposition, et nomma de nouveaux ministres.

Toutes les sections de Paris protestèrent immédiatement contre l'usage que la couronne faisait du veto, et nommèrent des commissaires pour venir présenter à l'Assemblée législative et au roi une pétition concernant les mesures rejetées. Préalablement les sectionnaires s'adressèrent au conseil général de la

commune pour obtenir l'autorisation de planter un arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillants, en mémoire de la séance du Jeu de paume. La municipalité en référa aussitôt au directoire du département; celui-ci rejeta la demande et déclara qu'il emploierait la force armée pour empêcher tout rassemblement, si l'on tentait de passer outre à sa défense. Vaines menaces! En dépit du mauvais vouloir des suppôts de la tyrannie, le 20 juin, dès cinq heures du matin, les ouvriers des faubourgs, les gardes nationales, les femmes, les enfants, se réunirent sur les places publiques. L'alarme se répandit au château; les fougueux royalistes parlèrent d'envoyer des troupes contre les rassemblements, et de faire écharper les sans-culottes avant qu'ils eussent le temps de s'armer. Mais la nouvelle de l'approche des volontaires de la Bastille fit bien vite disparaître ces vellétés de courage. Les citoyens se formèrent en bataillons, et descendirent lentement des faubourgs, pour se réunir à la place des Feuillants, devant la principale entrée de l'Assemblée législative. Vers les deux heures, le cortège se trouvait composé d'un nombre prodigieux d'hommes, de femmes, d'enfants, quelques-uns armés, et la plupart vêtus de leurs habits de fêtes et parés de rubans.

Une députation fut alors envoyée par le peuple auprès de l'Assemblée pour lui porter un tribut d'hommages, et en même temps pour demander l'autorisation de présenter une pétition, et d'être admis à l'honneur de défiler devant elle.

Les deux choses ayant été accordées, la députation fut introduite à la barre, et fit entendre, par l'organe de son orateur Huguenin, une exposition claire et succincte de ses griefs contre la royauté, ainsi que des remèdes à apporter

pour cicatrizer les plaies de la patrie. Ensuite les sections, conduites par Santerre et Saint-Hurugue, entrèrent dans la salle, défilèrent aux acclamations des tribunes, sortirent par la porte du manège qui conduisait au passage des Feuillants, et se dirigèrent du côté des Tuileries. Des ordres de la cour firent aussitôt fermer les grilles et les autres entrées du jardin. Un bataillon de la garde nationale vint occuper les avenues avec trois canons chargés à mitraille et dirigés sur le peuple. Il y eut alors un moment d'hésitation; mais l'affluence augmentant toujours, les personnes qui se trouvaient en tête de la colonne et qui étaient pressées au point d'étouffer, firent des efforts surnaturels, rompirent la grille, s'élançèrent sur la terrasse et envahirent le jardin. Aucun garde n'osa heureusement mettre le feu aux pièces.

Cette multitude inoffensive se reforma immédiatement en peloton, défila en bon ordre sous les fenêtres du château, gagna la place du Carrousel et vint se présenter à la porte royale, les membres de la députation en tête. Un canonier, placé dans l'intérieur, leva la bascule qui retenait les deux battants et laissa le passage libre. En quelques instants le grand escalier du château fut inondé d'hommes, de femmes et d'enfants, qui se répandirent dans les appartements, demandant le roi à grands cris.

Louis XVI, tremblant, éperdu, ne sachant de quel côté fuir et voyant son palais envahi, se décida, sur les représentations de trois de ses ministres qui se trouvaient au château, à donner au peuple la satisfaction qu'il demandait et à permettre aux sections de défiler devant lui. Il se rendit dans la pièce appelée l'Œil-de-bœuf, se retrancha dans l'embra-

sure d'une fenêtre, monta sur une banquette, fit placer devant lui les ministres Beaulieu, Lajard et Terrier, cinq ou six autres courtisans et quatre grenadiers de la garde nationale, ensuite il donna l'ordre d'ouvrir. Vingt à trente hommes s'élançèrent aussitôt dans l'appartement. Le boucher Legendre, qui était l'un des premiers, lut d'une voix tonnante la pétition du peuple. Le monarque répondit en balbutiant : « Je ferai ce que la constitution et les décrets » m'ordonnent de faire. »

La foule s'écoula, non sans donner des marques de son mépris pour le monarque et des sentiments de haine que lui inspirait la vue de ce château où les rois avaient organisé tant de massacres. Du reste, aucune menace ne fut adressée directement à Louis XVI. Un citoyen le somma seulement de placer sur sa tête un bonnet rouge qu'il tendit à un officier de la municipalité et que celui-ci présenta au roi. Comme dans ce moment il eût été dangereux de repousser cet emblème, sa majesté obéit.

Sur les six heures, Péthion, maire de Paris, accourut au château, accompagné de plusieurs officiers municipaux, harangua les citoyens, et parvint promptement à rétablir le calme. Par ses ordres, des gardes nationaux firent doucement refluer le peuple d'un côté, et de l'autre accélérèrent l'écoulement, de sorte qu'à huit heures les appartements étaient entièrement libres. Dans ce mouvement de retraite, quelques groupes envahirent la chambre du conseil, où se trouvaient la reine, Madame Élisabeth, le prince royal et la jeune Marie-Thérèse-Charlotte sa fille. Pendant tout le temps que la foule défila devant la reine, celle-ci demeura debout,

appuyée sur un jeune colonel du régiment de Vintimille, nommé Poissonnier-Despérières, qui tenait le dauphin dans ses bras. Il ne se passa aucun incident digne de remarque. A dix heures, le château, les cours, les jardins furent évacués. On n'eut à déplorer aucun malheur. Grâce au zèle de la municipalité et à l'admirable conduite des canonnières, pas un seul citoyen ne fut tué ni même blessé au milieu de cette grande fermentation.

Dès le lendemain, les royalistes cherchèrent à exploiter les événements au profit d'une réaction, et dans leur aveuglement ils osèrent rêver le rétablissement d'une monarchie absolue appuyée sur la force brutale. Marie-Antoinette se jeta avec ardeur dans cette nouvelle voie, et détermina Louis XVI à envoyer des instructions secrètes à la Fayette sur cet objet. Le général quitta immédiatement son armée, vint à Paris, comparut à la barre de l'Assemblée législative, chercha à intimider les représentants, et annonça que ses troupes étaient indignées des violences commises dans la journée du 20 juin, et qu'elles réclamaient par son organe la punition des auteurs des troubles.

Plusieurs députés prirent la parole, flétrirent en termes énergiques la conduite du général, et le contraignirent à se remettre en route pour rejoindre son armée. La Fayette, par cette démarche inconsidérée, acheva de perdre le peu de popularité qui lui restait. Le jour même de son départ on brisa son buste, qui avait été placé à la Commune, et on le brûla en effigie devant le Palais-Royal.

Louis XVI essaya encore de lutter, et destitua Péthion, maire de Paris, et Manuel, procureur général de la ville,

pour les punir de ce qu'ils avaient autorisé la fête de la fédération; mais l'Assemblée législative intervint, annula l'acte royal, et décréta que, nonobstant le veto, la cérémonie aurait lieu au Champ-de-Mars.

La cause de cette opiniâtreté du monarque à persévérer dans sa résistance aux volontés du peuple, provenait de ce qu'il avait été instruit de l'invasion imminente de la France par les armées étrangères et de ce qu'il regardait le triomphe du despotisme comme assuré. Ses vœux sacrilèges furent déçus. En vain il amoncela les obstacles, il multiplia les trahisons; en vain il essaya d'augmenter la confusion, et provoqua la démission de ses ministres, pour laisser la France sans organisation au moment où des armées formidables menaçaient les frontières, le patriotisme des citoyens suffit à tout. Au premier appel de l'Assemblée législative, des milliers de volontaires vinrent se ranger sous les drapeaux.

On atteignit au milieu de ces événements le 14 juillet, troisième anniversaire de la prise de la Bastille. La fête du renouvellement du serment fédératif eut lieu avec une pompe extraordinaire; les six légions de Paris, les fédérés des départements, la gendarmerie à pied et à cheval, les régiments de cavalerie, les troupes de ligne, les membres de l'Assemblée législative et tous les corps constitués se réunirent au Champ-de-Mars et prêtèrent le serment décrété aux cris de « Vive la nation! vive la liberté! » Louis XVI vint également renouveler sur l'autel de la patrie le serment de rester fidèle à la constitution, dans l'espoir que les citoyens répondraient par des cris de « Vive le roi! » mais pas une voix ne fit entendre ce cri d'esclave.

Neuf jours après, le 25 juillet, le duc de Brunswick, généralissime des armées combinées de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, lança de son quartier général de Coblenz son fameux manifeste de guerre, où se trouvaient entre autres choses ces étonnantes paroles :

« Les gardes nationaux et autres habitants de la France »
 » qui oseront se défendre contre nos soldats seront punis »
 » sur-le-champ suivant les rigueurs du droit de la guerre..... »
 » La ville de Paris sera tenue de se soumettre sans délai au »
 » roi très-chrétien..... En outre, nous déclarons que si les »
 » Tuileries sont forcées, s'il est fait la moindre violence, le »
 » moindre outrage à leurs majestés le roi, la reine ou à »
 » quelque membre de la famille royale, nous en tirerons une »
 » vengeance à jamais mémorable, en bombardant la capitale »
 » et en livrant les révoltés aux plus terribles supplices..... Si, »
 » au contraire, les Français se soumettent immédiatement à »
 » l'empereur et au roi de Prusse, les souverains promettent »
 » d'employer leurs bons offices auprès de Louis XVI pour »
 » obtenir le pardon des erreurs d'une nation coupable..... »

Ce manifeste fut connu dans la capitale le 28, ce qui surprit étrangement, vu la distance de Coblenz à Paris, et fit supposer que la cour avait eu connaissance des démarches des ennemis et se plaisait à propager les mauvaises nouvelles pour intimider les esprits. Mais l'effet fut tout autre qu'on l'avait attendu; la trahison du roi exaspéra les citoyens; les quarante-huit sections de Paris s'établirent en permanence et s'occupèrent de rédiger une pétition à l'Assemblée législative pour demander la déchéance de Louis XVI. Une députation des volontaires marseillais les prévint dans l'accom-

plissement de ce devoir, et dans la séance du 2 août réclama l'abolition de la royauté. Le lendemain, Pétion parut également à la barre de l'Assemblée, et au nom de la Commune formula un acte d'accusation contre le monarque.

La majorité de l'Assemblée législative et les meneurs du parti girondin vendus à la cour se montrèrent opposés à cette mesure, et cherchèrent à la faire avorter : afin de décourager les patriotes, ils rendirent même un verdict d'acquiescement dans l'affaire du général la Fayette, et refusèrent de le décréter d'accusation pour sa conduite à l'armée et ses intelligences avec les ennemis de la cause publique. Heureusement ils échouèrent dans leur criminel projet : le comité révolutionnaire, sans s'arrêter à aucune considération de danger personnel, dénonça la défection des représentants. Les sections déclarèrent les autorités constituées supprimées, nommèrent des commissaires pris dans leur sein, et décidèrent que tous se réuniraient à la Commune et aviseraient aux moyens prompts de sauver la patrie. Cette délibération était prise dans la nuit du 9 au 10 août.

Aux premières lueurs du jour le tocsin fut mis en branle ; de toutes parts des rassemblements se formèrent ; l'insurrection descendit des faubourgs et s'avança menaçante vers les Tuileries. Cependant le château restait calme et impassible, tant il comptait sur ses moyens de défense pour triompher de ce qu'il appelait une émeute de brigands. Bien plus, Louis XVI, Marie-Antoinette et la valetaille qui les entourait exprimèrent hautement le vœu d'une lutte impie entre les soldats et le peuple, afin d'assurer d'un seul coup le triomphe de la royauté. Il est vrai que leurs mesures

avaient été admirablement prises. Indépendamment de sept à huit mille agents de police disséminés dans les divers quartiers de Paris, qui devaient à un signal donné tomber sur le derrière des colonnes, le commandant général Mandat avait fait occuper les postes des Tuileries par seize détachements de gardes nationales, qui formaient un effectif de quatorze cents hommes ; en outre, le régiment des gardes suisses avait été placé dans l'intérieur du château avec douze pièces d'artillerie. La gendarmerie à cheval était sur pied en totalité ; cent hommes gardaient le quai d'Orsay, au bas du pont Royal ; six cents autres occupaient la colonnade du Louvre ; cent soixante étaient renfermés dans le Palais-Royal ; le reste se trouvait dispersé aux embranchements des rues qui aboutissaient au Carrousel.

La gendarmerie à pied était consignée et prête à donner. Plusieurs bataillons dévoués avaient été postés à l'hôtel de ville. Le commandant avait l'ordre de laisser passer la colonne du faubourg Saint-Antoine par l'arcade Saint-Jean, et de la charger en queue pendant que d'autres troupes l'attaqueraient de front. Le bataillon de Henri IV, réuni au Pont-Neuf, devait opérer une manœuvre semblable. La gendarmerie du Louvre avait ordre de laisser avancer sur le quai la colonne du faubourg Saint-Marceau et de la couper lorsqu'elle se trouverait suffisamment engagée ; alors, à l'aide d'un à droite et d'un à gauche, elle devait les pousser, partie sous le feu d'une batterie établie au pont Neuf, partie vers le quai du Louvre, dont les guichets avaient été laissés ouverts pour donner passage aux fuyards, afin qu'on pût les bloquer dans un espace resserré et les exterminer sans danger jus-